



VILLE D'ECHIROLLES

Direction des Affaires Culturelles
Affaire suivie par Pierre Delva
Réf. Michel Sisti
tél. 04 76 20 64 41

Echirolles, le 22 janvier 2019

MADAME LA PRESIDENTE
MONSIEUR LE PRESIDENT
ASSOCIATIONS DE LA VILLE D'ECHIROLLES

OBJET : MODALITES ET TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE SONORISATION

Madame le Présidente, Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Ville tient du matériel et différentes prestations à disposition du monde associatif.

Cependant, compte tenu de l'évolution des besoins techniques des différents acteurs de la Ville (services de la Ville, associations, scolaires, entreprises), et de l'évolution du contexte budgétaire, la procédure de mise à disposition des matériels de sonorisation a été revue ainsi que les modalités d'intervention de l'équipe technique par délibération n° 19 du Conseil Municipal du 25/09/2017 et testée au cours de l'année 2018.

De fait, la demande est à communiquer au service référent de l'association (Vie associative, Sports, Culture, Jeunesse...) par mail à l'adresse courrier@ville-echirolles.fr ou courrier adressé à M. Le Maire. Le service référent se chargera, quant à lui, de la transmettre à la Direction technique du spectacle vivant (DTSV) pour avis et d'informer l'association de la réponse.

Aucune mise à disposition directe entre une association et la DTSV ne sera prise en compte.

Afin de préciser les détails de la mise à disposition, l'association pourra ensuite prendre rendez-vous avec la DTSV qui établira un contrat de mise à disposition complété d'une fiche de prêt de matériel. Un chèque de caution de 500 € devra également être remis.

Deux types de matériels de sonorisation sont tenus à disposition des associations dans la limite de 2 prêts par an. A ce titre, les valorisations devront apparaître dans la comptabilité de l'association au titre d'une aide en nature, soit :

- Type 1 : « petite sono » (enceinte amplifiée et micros), légère, peu volumineuse et dont l'utilisation peut être faite en autonomie par l'utilisateur, forfait journée, pour une valeur de 52 €.

- Type 2 : « grosse sono » (enceintes, amplis, table de mixage, micros et platine CD), lourde, volumineuse. Ce matériel nécessite des connaissances techniques et l'intervention d'un technicien spécialisé (non fourni par la Ville), forfait journée, pour une valeur de 132 €.

Afin de faciliter l'application de cette procédure, nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



LE MAIRE,
Renzo SULLI

*Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
MADRENNES Jacqueline*

Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à M. le Maire
HOTEL DE VILLE : B.P. 248 - 1 PLACE DES 5 FONTAINES - 38433 ECHIROLLES CEDEX
TELEPHONE : 04 76 20 63 00 - TELECOPIE : 04 76 20 49 65
<http://www.ville-echirolles.fr> courrier@ville-echirolles.fr